Nations Unies S/2020/1293



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2020
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période du 23 juin au 14 décembre 2020, retrace l’évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l’Ouest et au Sahel et décrit les activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel (UNOWAS), ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme le Conseil de sécurité l’a demandé dans sa résolution 2349 (2017), une évaluation de la situation dans le bassin du lac Tchad.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l’Ouest et au Sahel

2. Depuis le précédent rapport (S/2020/585), la double demande des citoyens en faveur d’une participation inclusive aux processus politiques et d’une gouvernance efficace et responsable s’est accentuée dans toute l’Afrique de l’Ouest et le Sahel. En Gambie et en Guinée-Bissau, les réformes constitutionnelles suivent leur cours malgré les obstacles rencontrés. Les activités terroristes se confondent de plus en plus avec les conflits entre communautés et avec les conflits entre agriculteurs et éleveurs, ce qui aggrave encore des conditions de sécurité déjà précaires et des besoins humanitaires déjà aigus dans une grande partie du Sahel. Si les pouvoirs publics dans les pays de la sous-région ont réagi efficacement à l’épidémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la pandémie a provoqué un grave ralentissement économique qui, conjugué aux conditions climatiques, vient exacerber une situation humanitaire déjà désastreuse.

3. Des élections ont eu lieu au Burkina Faso, à Cabo Verde, en Côte d’Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Libéria et au Niger. Plusieurs questions litigieuses, notamment le caractère inclusif des scrutins, les organismes de gestion des élections et l’exactitude des listes électorales, ont suscité des tensions à des degrés divers. Les préparatifs électoraux ont parfois soulevé les critiques de l’opposition, qui a dénoncé l’instrumentalisation de la justice et des mesures d’urgence prises pour faire face à la COVID-19 ainsi que le non-respect des dispositions limitant le nombre de mandats présidentiels.

20-16769 (F) 301220 301220





A. Politique et gouvernance

4. Au Bénin, entre le 29 mai et le 21 août, les élus locaux (dont trois femmes) ont pris leurs fonctions dans les 77 communes et conseils municipaux. Soixante et onze municipalités sont aux mains des partis progouvernementaux, l'Union progressiste et le Bloc républicain, tandis que les six autres sont dirigées par un parti d'opposition, les Forces Cauris pour un Bénin émergent. L'écrasante majorité dont dispose le gouvernement au sein des instances municipales et du Parlement suscite l'inquiétude parmi les organisations de la société civile qui craignent que le scrutin présidentiel de 2021 ne soit pas inclusif. Il convient de noter que les amendements apportés en 2019 à la loi électorale font obligation aux candidats à la présidence et à la vice-présidence de recueillir le parrainage de 10 % des élus. Les organisations de la société civile craignent que les candidats de l'opposition ne soient pas en mesure de remplir cette condition, ce qui pourrait éloigner la perspective d'une élection inclusive.

5. Au Burkina Faso, des élections législatives et présidentielle couplées ont eu lieu le 22 novembre. Treize candidats (dont une femme) se sont présentés à l'élection présidentielle, tandis que plus de 5 000 candidats (dont 265 femmes) se sont disputé les 127 sièges du Parlement. Les élections se sont déroulées globalement dans le calme. Toutefois, environ 7 % des électeurs n'ont pas pu se rendre aux urnes en raison de la fermeture de certains bureaux de vote pour cause d'insécurité. Il faut rappeler que, le 25 août dernier, l'Assemblée nationale avait modifié le code électoral afin que les élections présidentielle et législatives puissent être validées même si l'insécurité empêchait d'organiser les scrutins sur 17 % du territoire national.

6. À Cabo Verde, des élections municipales se sont tenues le 25 octobre. Le parti au pouvoir, le Mouvement pour la démocratie, a remporté 14 des 22 municipalités du pays. Le principal parti d'opposition, le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert, a obtenu les huit municipalités restantes, dont Praia. Parmi les personnes élues à la présidence des assemblées municipales du pays, 45 % sont des femmes. En revanche, aucune femme n'a été élue maire.

7. En Côte d'Ivoire, l'élection présidentielle s'est déroulée le 31 octobre dans un climat de tensions suscitées par la candidature du président sortant à un troisième mandat, le caractère non inclusif du scrutin et le boycott électoral décidé par les deux principaux partis de l'opposition, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain, dirigé par l'ancien président Henri Konan Bédié, et le Front populaire ivoirien, mené par l'ancien Premier Ministre Pascal Affi N'Guessan. Les violences électorales, qui ont commencé le 10 août, ont fait au moins 85 morts et 484 blessés. Le 9 novembre, le Conseil constitutionnel a proclamé le président sortant Alassane Ouattara vainqueur de l'élection présidentielle avec 94,27 % des voix. Après les élections, l'opposition a annoncé la création unilatérale d'un conseil national de transition présidé par M. Bédié. La communauté internationale a réagi en exhortant les acteurs de l'opposition à respecter l'ordre constitutionnel et les institutions nationales et à favoriser le dialogue. Lors d'une rencontre le 11 novembre, M. Ouattara et M. Bédié ont déclaré vouloir « rétablir la confiance » et convenu de poursuivre le dialogue. Par la suite, les deux parties ont fait des concessions mineures : le pouvoir a remis en liberté certains dirigeants de l'opposition, tandis que l'opposition a levé son mot d'ordre de « désobéissance civile ». Lors de son investiture le 14 décembre, le président sortant a notamment annoncé la mise en place d'un ministère de la réconciliation nationale et invité tous les partis politiques au dialogue afin de renforcer la paix et la stabilité dans le pays.

8. En Gambie, le 22 septembre, l'Assemblée nationale a rejeté le projet de loi tendant à la promulgation d'une nouvelle constitution, faute de consensus sur la question de la rétroactivité de la limitation à deux quinquennats du nombre de

mandats présidentiels, sur celle de la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif et sur celle du remplacement de l'élection présidentielle à un tour par un scrutin majoritaire (50,1 %). Le rejet du texte a fait craindre une remise en cause du programme de réformes démocratiques, une promesse centrale de la campagne électorale de 2016 qui avait porté au pouvoir l'actuel Président Adama Barrow. Parallèlement, la préparation du nouveau code électoral se poursuit.

9. Au Ghana, une élection présidentielle s'est tenue le 7 décembre. Douze candidats – dont trois femmes – étaient en lice. Malgré quelques actes de violence isolés qui ont coûté la vie à plusieurs personnes, le scrutin s'est déroulé dans le calme. La Commission électorale a déclaré le Président sortant Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, du parti au pouvoir, le Nouveau Parti patriotique, vainqueur avec 51,3 % des voix contre 47,3 % pour l'ancien Président John Dramani Mahama, du principal parti d'opposition, le Congrès démocratique national. Les élections législatives organisées le même jour ont donné lieu à des contestations entre les deux camps, qui ont revendiqué la majorité au Parlement. L'ancien Président et le Congrès démocratique national ont contesté le résultat des deux scrutins.

10. En Guinée, un scrutin présidentiel contesté a eu lieu le 18 octobre. Douze candidats – dont le Président sortant Alpha Condé, le chef du parti d'opposition Union des forces démocratiques de Guinée, Cellou Dalein Diallo, et deux femmes – étaient dans la course. Le 19 octobre, M. Diallo a revendiqué la victoire sans attendre le décompte officiel des voix. Des heurts ont alors éclaté à Conakry et dans plusieurs villes du pays, faisant au moins 27 morts parmi les civils. Le 1er novembre, la Cour constitutionnelle a rejeté les recours déposés par le leader de l'opposition et par trois autres candidats à la présidence et proclamé les résultats définitifs, déclarant le président sortant vainqueur avec 59,5 % des voix, M. Diallo arrivant en seconde position avec 33,5 %.

11. En Guinée-Bissau, la situation politique est restée relativement stable malgré les tensions. Par un arrêt du 4 septembre, la Cour suprême de justice a mis fin au contentieux né de l'élection présidentielle. Le 9 septembre, le Parlement a approuvé le budget de l'État pour 2020 ainsi que le plan de développement national du gouvernement dirigé par Nuno Gomes Nabiam. Le 10 septembre, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a commencé à retirer les soldats de sa mission en Guinée-Bissau, déployés depuis huit ans dans le pays. Le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) doit fermer le 31 décembre après 11 ans d'activité. Par ailleurs, deux procédures de révision constitutionnelle parallèles et concurrentes, menées l'une par le Parlement et l'autre par la commission technique chargée par le Président de réviser la Constitution, risquent d'alimenter de nouvelles tensions politiques. Malgré le soutien initial du gouvernement, les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour créer une plate-forme de haut niveau sur les réformes rassemblant des partenaires nationaux et internationaux, se sont brisés sur l'opposition du Président Umaro Sissoko Embaló.

12. Au Libéria, le Président George Weah a procédé à un remaniement partiel de son gouvernement le 1er octobre et changé la direction de plusieurs institutions nationales. Neuf des quinze nouvelles personnes nommées sont des femmes. Le 8 décembre, le pays a tenu des élections sénatoriales de mi-mandat, deux élections législatives partielles et un référendum constitutionnel controversé. Les crispations autour de la mobilisation des ressources, de la composition de la Commission électorale nationale et de la prétendue politisation de la police n'ont fait qu'aggraver la défiance envers les institutions de l'État. Seuls 20 des 118 candidats admis à briguer un siège sénatorial étaient des femmes. Malgré un regain des tensions et

quelques actes de violence liés aux élections pendant la campagne, le scrutin s’est globalement bien déroulé.

13. Au Mali, sous la pression de larges manifestations et après un coup d’État, le Président Ibrahim Boubacar Keïta a démissionné le 18 août. Devant cette situation, la CEDEAO a imposé des sanctions et exigé la mise en place d’un gouvernement de transition dirigé par des civils. Une charte de transition a été adoptée le 1er octobre et un gouvernement de transition a été constitué le 5 octobre. Le 21 septembre, l’ancien Ministre de la défense, Bah N’Daw, et l’ancien chef de la junte militaire, le colonel Assimi Goïta, ont été nommés respectivement président et vice-président de transition. La CEDEAO a alors décidé la levée des sanctions imposées au pays. Ces évolutions sont intervenues alors que la mise en œuvre de l’accord de paix de 2015 progresse lentement, que le climat socio-économique se dégrade et que la situation des droits humains et les conditions de sécurité se détériorent. Le 3 décembre, les 121 membres du Conseil national de transition ont été nommés. Le 5 décembre, le colonel Malick Diaw a été élu à la tête du Conseil, malgré les inquiétudes suscitées par la décision des autorités de confier des postes civils à des officiers de l’armée.

14. En Mauritanie, le Président Mohamed Ould Ghazouani a nommé Mohamed Ould Bilal Premier Ministre le 6 août. En août, l’ancien Président Mohamed Ould Abdel-Aziz a été brièvement arrêté et entendu par la police à la suite de la publication du rapport d’une commission d’enquête parlementaire, selon laquelle l’ancien chef de l’État aurait détourné des biens publics pendant son passage au pouvoir. Parmi les ministres mis en cause par la Commission dans son rapport, tous sauf un ont tous été limogés.

15. Au Niger, des élections locales ont eu lieu le 13 décembre. Le climat politique en amont des scrutins présidentiel et législatifs du 27 décembre a été marqué par l’absence des représentants de l’opposition au sein de la Commission électorale nationale indépendante et des instances chargées du dialogue politique.

16. Au Nigéria, les scrutins organisés pour désigner les gouverneurs des États d’Edo et d’Ondo se sont déroulés dans le calme les 19 septembre et 10 octobre. Trois candidates étaient en lice pour les élections, qui ont été remportées par les gouverneurs sortant. Le 15 octobre, le Président de la Commission électorale nationale indépendante, Mahmood Yakubu, a exhorté les législateurs à procéder à la révision de la loi électorale avant la prochaine élection présidentielle de 2023.

17. Au Sénégal, la Commission politique du dialogue national a repris ses discussions après avoir été contrainte de suspendre ses travaux par la pandémie de COVID-19. Un consensus a pu être trouvé sur plusieurs questions, notamment sur la réalisation d’un audit du fichier électoral par des experts indépendants et d’une évaluation du scrutin de 2019, lesquels viendront éclairer l’élaboration d’un nouveau code électoral. Le 29 octobre, le Président Macky Sall a limogé l’ensemble de son gouvernement. Le 1er novembre, il a nommé un nouveau gouvernement, environ 18 mois après sa réélection. La nouvelle équipe gouvernementale compte 37 ministres et ministres d’État, dont huit femmes.

18. En Sierra Leone, la commission d’enquête a remis ses rapports au Président Julius Maada Bio en septembre. Elle y accuse d’anciens responsables de l’administration du All People’s Congress (APC) d’avoir détourné des fonds publics entre 2007 et 2018 et recommande la confiscation des biens des principaux membres de l’APC, dont l’ancien Président Ernest Bai Koroma. L’APC a rejeté l’enquête, la qualifiant de politiquement motivée. Le 5 octobre, le M. Bio a suspendu le Ministre de l’agriculture, mis en cause pour corruption.

19. Au Togo, le 28 septembre, un nouveau gouvernement a été formé, avec à sa tête Victoire Tomegah-Dogbé. Cette dernière est la première femme nommée à la

primature, et cette nomination fait suite à l'élection en 2019 de la première femme élue au perchoir de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tségan. Devant le Parlement le 2 octobre, M[me] Tomegah-Dogbé a déclaré que la création d'emplois, le développement des infrastructures et l'harmonie sociale seraient les grandes priorités de son gouvernement.

B. Sécurité

20. Depuis le précédent rapport, la situation générale en matière de sécurité dans la région s'est complexifiée. La pandémie de COVID-19 a encore exacerbé les facteurs de conflit existants et nourri la radicalisation des groupes extrémistes, qui rejettent sur les gouvernements la responsabilité des effets néfastes de la pandémie. Le centre du Sahel reste en proie aux crises multidimensionnelles, aux carences de la gouvernance et à la faiblesse des institutions, à l'extrémisme violent, aux effets des changements climatiques, à l'insécurité alimentaire, à une croissance démographique rapide et aux déplacements forcés à grande échelle. Alors que, dans le triangle du Liptako-Gourma et le bassin du lac Tchad, les violences ont reflué, sous l'effet notamment de la saison des pluies et des opérations de lutte contre le terrorisme menées par les forces de sécurité, les attaques meurtrières dirigées contre les acteurs humanitaires ont compliqué davantage l'accès humanitaire au Niger et au Nigéria. De violents affrontements ont éclaté en Côte d'Ivoire et en Guinée dans le sillage de scrutins contestés. Au Ghana, les attaques menées par le groupe séparatiste du Togoland occidental contre des postes de police et des barrages routiers dans la région de la Volta ont fait craindre de nouveaux problèmes de sécurité à l'approche des élections générales du pays.

21. Au Burkina Faso, et principalement dans les régions de l'Est, du Sahel et du Centre-Nord, les attaques se sont poursuivies, entraînant une flambée des violences contre les civils, une multiplication des déplacements et l'extension des territoires contrôlés par les groupes terroristes, extrémistes violents et criminels. Dans la région de l'Est, au moins 20 personnes ont trouvé la mort dans une attaque dirigée par des tireurs non identifiés contre le village de Namoungou le 6 août, tandis que, dans la région du Centre-Nord, au moins 25 déplacés ont été tués par des individus armés non identifiés le 4 octobre. La création de groupes de volontaires civils a aggravé les tensions ethniques en certains endroits et fait craindre des violations des droits humains. Le 15 octobre, au moins 20 déplacés, qui rentraient chez eux dans la région du Sahel, auraient été tués par des éléments armés non identifiés. Le 11 novembre, dans la province de l'Oudalan dans la région du Sahel, une autre attaque, qui aurait été revendiquée par la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », a coûté la vie à 14 soldats. Ces attaques ont accentué la crise humanitaire et le manque de confiance dans les autorités, alors que les services de sécurité peinaient à maîtriser la situation.

22. Au Mali, les attaques lancées par les groupes extrémistes violents contre les forces de sécurité et les populations civiles se sont poursuivies. Entre le 10 et le 13 juillet, des affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont causé la mort de 14 civils (11 hommes et trois garçons) et provoqué la démission du Président Ibrahim Boubacar Keïta et de son gouvernement. Le 3 septembre, au moins 10 soldats de l'armée malienne ont perdu la vie dans une attaque à Guiré à la frontière avec la Mauritanie. Le 12 octobre, des extrémistes violents ont tué 25 personnes, dont 13 soldats, dans une série d'attaques menées à Sokoura dans le centre du Mali, près de la frontière avec le Burkina Faso, où les assaillant ont mis le feu à une base de l'armée et tendu une embuscade aux troupes envoyées en renfort. Dans ce contexte de sécurité fragile, les autorités de transition et les groupes extrémistes, dont le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ont conclu un accord sur l'échange

d'environ 200 prisonniers soupçonnés ou reconnus coupables de crimes graves contre quatre otages, dont l'importante figure de l'opposition, Soumaïla Cissé.

23. Au Niger, les conditions de sécurité ont été plus stables par rapport à la période précédente, même si les affrontements entre groupes extrémistes rivaux se sont poursuivis dans la région de Diffa. La saison des pluies a entravé les mouvements des groupes extrémistes comme des forces de sécurité. Néanmoins, l'armée a mené des opérations dans les zones limitrophes du Burkina Faso et du Mali, parfois conjointement avec les forces françaises de l'opération Barkhane. C'est dans ce contexte qu'entre le 15 et le 27 août, 15 otages retenus par Boko Haram ont été libérés dans la région de Tillabéri. Fin octobre, un ressortissant des États-Unis d'Amérique a été enlevé dans le sud du Niger avant d'être secouru par les forces américaines dans le cadre d'une opération menée dans le nord du Nigéria.

24. Le Nigéria a connu des problèmes de sécurité sur plusieurs fronts. Malgré la saison des pluies, les attaques extrémistes violentes dirigées contre les forces de sécurité se sont poursuivies de manière coordonnée et ciblée. Dans plusieurs États du nord, une certaine coopération semble s'être installée entre les bandits circulant à moto et les factions de Boko Haram. Le 25 septembre, des factions de Boko Haram auraient attaqué le convoi du Gouverneur Babagana Zulum sur l'autoroute de Baga dans l'État de Borno, tuant 15 membres de son service de sécurité. Les forces de défense nigérianes ont alors intensifié leurs opérations aériennes. De juillet à octobre, quelques 102 enlèvements ont eu lieu dans le seul Territoire de la capitale fédérale. Début octobre, dans plusieurs États, des manifestants sont descendus dans la rue pour protester contre les brutalités policières et les violations des droits humains. Si ce mouvement de contestation a débouché sur le démantèlement de la brigade spéciale de répression des vols, les manifestations ont néanmoins dégénéré en affrontements et en émeutes dans plusieurs États, faisant plusieurs morts et blessés.

25. Le Golfe de Guinée est resté un foyer de piraterie, même si le nombre d'actes a été inférieur à la période précédente. Le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée a dénombré 17 faits de piraterie entre juillet et septembre, contre 34 au trimestre précédent. Sur ce total, 15 actes se sont produits dans l'espace de la CEDEAO. En outre, au cours de la période considérée, le Centre a recensé 31 enlèvements dans l'espace maritime de la CEDEAO. Environ 550 migrants en détresse ont été secourus en mer par les marines sénégalaise et mauritanienne, tandis que 350 migrants sont morts. Le 17 juillet, une attaque de pirates s'est produite à 240 miles nautiques au large des côtes du Bénin, alors que l'attaque la plus éloignée au cours de la période précédente avait eu lieu à 70 miles marins.

26. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les routes maritimes sont de plus en plus utilisées par les réseaux criminels en raison des restrictions liées à la COVID-19 sur les voyages aériens et terrestres. Il en est notamment ainsi du trafic de médicaments contrefaits. En août, trois conteneurs chargés de 15 millions de comprimés de tramadol ont été interceptés par la police à Lagos (Nigéria). Les 12 et 26 septembre, l'Office libérien de lutte contre la drogue a procédé à plusieurs saisies de drogues, dont 26 kg de cocaïne. Le 30 octobre, la marine sénégalaise a intercepté un bateau de pêche et saisi environ 17 tonnes de cocaïne. La Guinée-Bissau semble s'imposer comme un nouveau dépôt de distribution de cocaïne à destination de Lisbonne à en juger par le nombre de trafiquants de drogue qui ont été arrêtés sur cet itinéraire entre juillet et septembre.

C. Développement durable

27. Les pays d’Afrique de l’Ouest ont efficacement maîtrisé la pandémie de COVID-19. Une réponse régionale coordonnée a été menée par le Président du Nigéria, Muhammadu Buhari, en sa qualité de champion de la lutte contre la COVID-19 de la CEDEAO, en collaboration avec l’Organisation ouest-africaine de la santé.

28. Toutefois, malgré le nombre relativement faible de cas et de décès, la pandémie a eu de graves répercussions socioéconomiques, politiques et sécuritaires dans la région, ce qui risque d’annuler les gains en matière de développement socioéconomique et les progrès dans le domaine des objectifs de développement durable.

29. La fermeture des frontières a réduit les échanges et fait grimper les prix des produits de première nécessité, tandis que les revenus tirés des produits d’exportation ont chuté. D’après les projections de croissance économique, qui ont été revues à la baisse, la région est en passe de tomber dans la récession. Le 7 juillet, la Banque africaine de développement a indiqué que le produit intérieur brut de l’Afrique de l’Ouest devrait reculer de 6,2 %, alors qu’avant la pandémie, il était prévu que la croissance se monte à 4 %. Les pays les plus touchés sont le Nigéria (-4,4 %), Cabo Verde (-4 %) et le Libéria (-2,5 %). En septembre 2020, la Commission de l’Union africaine a de son côté estimé que, dans toute l’Afrique, jusqu’à 49 millions de personnes pourraient rebasculer dans l’extrême pauvreté.

30. Les efforts déployés pour renforcer l’économie et le secteur de la santé et améliorer les moyens de subsistance ont contraint les États de la région à des arbitrages budgétaires difficiles. Selon des chiffres publiés par le Fonds monétaire international le 22 octobre, les déficits budgétaires dans la zone de la CEDEAO sont passés de 4,4 à 7,3 % du produit intérieur brut, celui du Ghana atteignant même 16,4 %. L’augmentation du fardeau de la dette réduit les possibilités de financer des investissements productifs et de réaliser les objectifs de développement durable.

D. Situation humanitaire

31. La situation humanitaire dans la région s’est détériorée au second semestre 2020 sous le triple effet de l’intensification des conflits, des conditions météorologiques extrêmes et de la pandémie de COVID-19. L’insécurité a provoqué de nouveaux déplacements de population. Le nombre total de déplacés et de réfugiés atteint désormais près de 5 millions (respectivement 4,1 millions et 870 000), soit actuellement 1,4 million de plus qu’en 2019.

32. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à la suite de la révision semestrielle des plans de réponse humanitaire pour tenir compte de l’impact de la COVID-19, 31 millions de personnes ont besoin d’une aide pour survivre, ce qui représente une augmentation de 7 millions par rapport au début de 2020. Sur ce total, plus de la moitié sont des enfants. D’après les dernières évaluations réalisées après la période de soudure, près de 15 millions de personnes sont en butte à de graves pénuries alimentaires, soit deux fois plus qu’en 2019. Deux millions d’enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition sévère.

33. Les plans de réponse humanitaire 2020 pour le Sahel, dont le budget total se monte à 3,55 milliards de dollars, étaient financés à 49 %. Le 20 octobre, lors d’une table ronde ministérielle sur le centre du Sahel, organisée conjointement par les gouvernements danois et allemand, l’Union européenne et l’Organisation des Nations

Unies, les donateurs ont annoncé plus de 1,7 milliard de dollars pour accroître l'aide humanitaire destinée au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

34. Au 11 décembre, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel avaient enregistré 260 000 cas de COVID-19 et 6 439 décès. Si la pandémie n'a pas eu sur la santé publique un impact aussi dévastateur qu'on le craignait, les restrictions imposées pour y faire face (fermeture des marchés, imposition de quarantaines et de couvre-feux) ont profondément perturbé les moyens de subsistance, les mouvements pastoraux traditionnels et l'accès à la nourriture pour les plus vulnérables. Les jeunes femmes et les jeunes hommes ont été démesurément touchés. Les déplacés sont exposés à des risques supplémentaires liés à la promiscuité, tandis que les femmes et les filles font face à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre.

35. Douze pays de la région ont connu des précipitations trop abondantes qui ont éprouvé plus de 1,5 million de personnes et entraîné la destruction de maisons, de biens et de récoltes. Ce facteur météorologique a ajouté une source de stress, alors que les pays touchés étaient déjà aux prises avec l'insécurité, la malnutrition et diverses épidémies.

36. Au Burkina Faso, l'insécurité a contraint un million de personnes à fuir leur foyer, ce qui représente une augmentation de 150 000 personnes par rapport à la précédente période. La majorité des déplacés sont des femmes et des enfants, et plus de 75 % n'ont pas de logement adéquat. L'insécurité, les déplacements et les conditions météorologiques extrêmes ont également aggravé l'insécurité alimentaire, 3,3 millions de personnes dans le pays étant confrontées à de graves pénuries, soit deux fois plus qu'en 2019. Plus de 2 200 écoles sont toujours fermées en raison de l'insécurité, privant plus de 350 000 enfants d'accès à l'éducation. En outre, les inondations ont touché plus de 106 000 personnes, portant le nombre total de personnes dans le besoin à 2,9 millions, dont 1,7 million d'enfants.

37. Du fait de la crise multidimensionnelle que traverse le Mali, environ un tiers de la population, soit 6,8 millions de personnes (dont 3,4 millions d'enfants), a besoin d'une aide humanitaire. Près de 290 000 personnes sont déplacées dans le pays, soit une augmentation de 70 000 par rapport à la période précédente et quatre fois plus qu'au début de 2019.Au total, 1,3 million de personnes sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë et quelque 188 000 enfants souffrent de malnutrition sévère.

38. Au Niger, près de 500 000 personnes ont été contraintes de fuir leur domicile, soit une augmentation de 60 000 personnes par rapport à la période précédente. Les régions de Diffa, de Tahoua, de Tillabéri et, de plus en plus, le centre de Maradi ont toutes connu un afflux important de déplacés ainsi que de réfugiés du Nigéria. En outre, 2,7 millions de personnes sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë et plus de 530 000 enfants souffrent de malnutrition sévère. De graves inondations ont touché 550 000 personnes, détruit des milliers de maisons et d'écoles, et provoqué la perte de récoltes et de bétail. Au total, 3,7 millions de personnes, dont 55 % d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire, ce qui représente une augmentation de 1,4 million par rapport à 2019.

39. Dans le nord-est du Nigéria, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide d'urgence est passé de 7,7 millions au début de 2020 à 10,6 millions, dont environ 80 % de femmes et d'enfants. Près de 2 millions de Nigérians, dont 78 % de femmes et d'enfants, sont déplacés dans le pays et 256 000 sont réfugiés au Cameroun, au Tchad et au Niger. L'accès humanitaire est resté limité en raison de l'insécurité et des attaques visant les agents de l'aide humanitaire. En juillet, trois travailleurs humanitaires ont ainsi été enlevés et tués. Les fortes pluies et les inondations ont touché plus de 100 000 personnes, ce qui limite encore l'accès à la région. Environ

4,3 millions de personnes se trouvent actuellement en situation d'insécurité alimentaire, contre 3,7 millions au début de 2020.

E. Droits humains

40. Les attaques commises par les extrémistes violents et autres groupes armés, l'usage excessif de la force par les services de sécurité et les violences politiques et électorales ont persisté dans un climat d'impunité ayant de graves conséquences pour la protection des civils et le respect des droits humains et du droit international humanitaire dans la région.

41. Les forces de sécurité et les groupes de volontaires civils ont été accusés d'avoir commis des violations des droits humains, et notamment des exécutions extrajudiciaires, dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme. En Guinée-Bissau, l'insécurité et les atteintes aux droits humains visant les opposants politiques restent préoccupantes. On rapporte ainsi que des membres de l'opposition ont fait l'objet d'arrestations arbitraires, d'intimidations et de détentions illégales. De même, la liberté de la presse dans le pays connaît des entraves. Des blogueurs et des militants politiques présents sur les réseaux sociaux ont ainsi été pris pour cible par des éléments armés en uniforme.

42. La propagation de discours haineux, l'instrumentalisation des identités ethniques et la désinformation ont marqué la période électorale en Côte d'Ivoire et en Guinée. Des faits similaires ont été observés en Guinée-Bissau. Au Burkina Faso en particulier, l'exclusion partielle des communautés déplacées du scrutin pour des raisons de sécurité a été dénoncée comme ayant pour effet indirect de priver de leurs droits les couches de la population les plus touchées par l'insécurité et suscité des inquiétudes quant à l'exercice des droits politiques et civiques.

43. Certaines mesures ont été prises pour remédier à cette situation. Au Niger le 4 juillet, la Commission nationale des droits humains a présenté au Président Mahamadou Issoufou les résultats de ses enquêtes sur les violations que les forces de sécurité auraient commises à I-n-Atès dans la région de Tillabéri entre le 27 mars et le 2 avril. Dans ses conclusions, la Commission accuse les forces de sécurité d'avoir exécuté sommairement 71 civils non armés. Au Nigéria, un tribunal militaire a condamné un caporal à cinq ans de prison pour viol et tentative de meurtre sur une jeune fille déplacée dans la ville de Bama dans l'État de Borno. Plusieurs initiatives, notamment l'abrogation des lois pénales sur la diffamation criminelle et la promulgation de la loi sur la police en Sierra Leone, ainsi que les mesures prises pour répondre aux accusations de violations commises par la brigade spéciale de répression des vols au Nigéria, sont des signes encourageants qui attestent des efforts faits pour empêcher l'impunité.

F. Questions de genre

44. Des progrès notables ont été réalisés dans plusieurs pays en ce qui concerne la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques et les processus de paix. La première femme à occuper la primature du Togo dirige une équipe gouvernementale comportant 11 femmes et 22 hommes, dont la plus jeune ministre de l'histoire du pays (29 ans), qui est chargée de l'énergie et des mines. En Guinée, au Libéria, en Mauritanie et au Nigéria, des femmes ont été nommées à des postes stratégiques. Au Mali, le nombre de femmes ministres est en revanche passé de sept à quatre dans le gouvernement de transition.

45. La participation des femmes aux élections s'est également faite plus active. Trois femmes au Burkina Faso, trois au Ghana et deux en Guinée ont brigué la magistrature suprême. Le 18 octobre, le Niger a modifié sa législation pour rehausser le quota de femmes de 15 % à 25 % pour les fonctions conférées par élection et de 25 % à 30 % pour les postes pourvus par nomination. À Cabo Verde, les partis politiques n'ont toutefois pas respecté pleinement la loi sur la parité de 2019, qui leur fait obligation de présenter 40 % de candidates aux élections municipales.

46. Des efforts ont été faits aux niveaux national et régional pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. En Sierra Leone, le 24 juillet, le Président Bio a inauguré la première juridiction modèle chargée de juger les infractions sexuelles, qui doit permettre d'améliorer l'accès à la justice des victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre et de renforcer la répression. En Mauritanie, le 30 juillet, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi instituant un observatoire national des droits des femmes et des filles. Au Libéria, le 11 septembre, le Président a déclaré que le viol était une urgence nationale.

47. Au niveau régional, le 9 octobre, les ministres de la CEDEAO chargés du genre et des femmes ont adopté de nouvelles mesures pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre (dont le mariage forcé et précoce) et décrété la tolérance zéro à l'égard des violences contre les femmes et les filles. Le 12 octobre, la CEDEAO a créé un groupe de travail associant partenaires régionaux, société civile et acteurs non étatiques, et élaboré des lignes directrices sur l'intégration systématique des mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre ou la violence contre les enfants dans les plans nationaux de développement et de relèvement lié à la COVID-19.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

48. Le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Mohamed Ibn Chambas, a continué de soutenir les efforts nationaux et régionaux en faveur de la pérennisation de la paix, notamment en préconisant et en appuyant l'inclusivité dans le cadre des dialogues nationaux et des processus électoraux, en promouvant les droits humains et en soutenant les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Du fait des restrictions imposées par la COVID-19, les consultations prévues au cours de la première moitié de la période considérée ont eu lieu virtuellement, ce qui a eu une incidence sur certaines activités sensibles qui requièrent la confidentialité.

49. Le 7 septembre, le Représentant spécial a participé à la cinquante-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. Il a intensifié son action de diplomatie préventive et mené plusieurs missions pré- et post-électorales, notamment conjointement avec la CEDEAO et l'Union africaine, dans des pays ayant organisé des élections.

50. Du 12 au 15 octobre, le Représentant spécial s'est rendu au Burkina Faso pour rencontrer les candidats à l'élection présidentielle, les membres de la commission électorale et les responsables des institutions nationales, et pour préconiser la tenue de consultations nationales en vue d'accroître la confiance dans le scrutin. Il est retourné dans le pays du 20 au 25 novembre lors des élections pour poursuivre ses bons offices et tenir des consultations avec les principaux acteurs nationaux et les partenaires internationaux qui ont contribué à répondre à certaines préoccupations soulevées par la coalition de l'opposition pendant et juste après les élections.

51. Du 20 au 26 septembre, le Représentant spécial s'est rendu en Côte d'Ivoire pour une mission préélectorale. Du 5 au 7 octobre, il a participé à une mission conjointe de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies pour encourager les acteurs concernés à s'abstenir de tout discours haineux et à engager un dialogue constructif en vue d'élections libres, inclusives et pacifiques. Du 30 octobre au 3 novembre, il a eu des échanges avec les membres des missions d'observation électorale dans le pays et rencontré les quatre candidats à la présidentielle pour transmettre mon appel en faveur du dialogue et de la réconciliation en collaboration avec la CEDEAO, l'Union africaine et d'autres partenaires. Il a poursuivi son action après le scrutin en vue de soutenir les efforts menés par le pays et par la CEDEAO pour faciliter le dialogue et la réconciliation.

52. À l'approche de l'élection présidentielle au Ghana, le Représentant spécial a effectué des missions préélectorales dans le pays pour souligner qu'un consensus était nécessaire pour maintenir le pays sur sa trajectoire démocratique. Avec la CEDEAO, du 21 au 23 et du 27 au 29 octobre, il a noué des contacts avec les principales parties prenantes nationales et mené plusieurs activités de dialogue. Il est retourné au Ghana du 25 au 29 novembre pour poursuivre les consultations avec un large éventail d'interlocuteurs : acteurs et institutions politiques, société civile, partenaires régionaux et internationaux. Le 27 novembre, il a facilité une réunion entre les présidents des deux principaux partis organisée par l'UNOWAS, en collaboration avec le coordonnateur résident et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour élaborer une stratégie de diplomatie discrète. Le 4 décembre, il a participé à la troisième réunion de haut niveau du pacte de paix pour les élections présidentielles, qui a abouti à la signature d'un pacte par les porte-drapeaux des deux principaux partis.

53. En raison du fort climat de polarisation qui règne en Guinée à l'approche de l'élection présidentielle, le Représentant spécial s'est rendu à plusieurs reprises à Conakry. Avec la CEDEAO et l'Union africaine, du 30 septembre au 3 octobre, il a rencontré les acteurs nationaux, notamment les candidats à la présidence, les représentants des femmes et des jeunes, les dignitaires religieux et les représentants du Front national pour la défense de la Constitution, et plaidé en faveur d'une élection transparente, inclusive et pacifique. Au cours de sa visite, il a lancé un projet visant à favoriser le rôle constructif des médias dans le scrutin. Il est retourné dans la capitale guinéenne du 17 au 20 octobre pour s'entretenir avec les membres de missions d'observation électorale et des acteurs nationaux et pour exhorter les candidats à régler leurs différends par les voies légales. Il a entrepris une autre mission conjointe avec la CEDEAO et l'Union africaine après l'annonce des résultats provisoires par la commission électorale, pour appeler à la paix et promouvoir le dialogue.

54. Le 12 novembre, le Représentant spécial a fait un exposé devant la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix à l'approche des élections et plaidé en faveur de la poursuite l'appui apporté à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans le pays, l'accent étant mis sur la participation des femmes.

55. Du 8 au 11 septembre et les 18 et 19 novembre, le Représentant spécial a effectué des missions préélectorales à Niamey au Niger pour tenir des consultations sur les élections à venir. Au fil de ses interactions avec les parties prenantes, il a constaté que la méfiance et l'absence de dialogue étaient les principales inquiétudes entourant les scrutins.

56. Pendant la période préélectorale, le Représentant spécial a facilité la tenue d'instances de consultation avec les parties prenantes en vue d'élections pacifiques au Burkina Faso (17 octobre), au Ghana (26 novembre et 1er décembre) et au Niger (19 novembre). Organisées en collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine,

ces rencontres visaient à renforcer la confiance dans le processus électoral en rassemblant acteurs et institutions.

57. Le Représentant spécial a tenu des visioconférences avec les coordonnateurs résidents sur les élections et les réformes dans la région. Il a également assuré la liaison avec les parties prenantes nationales et régionales en Gambie pour plaider en faveur du maintien de la dynamique de réforme constitutionnelle engagée dans le pays.

58. Dans le cadre de la transition menée par l'Organisation des Nations Unies en Guinée-Bissau et du retrait progressif prévu du BINUGBIS, le Représentant spécial a participé à trois réunions tripartites de haut niveau avec le Bureau et la CEDEAO pour assurer un transfert harmonieux de responsabilités.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

59. La pandémie de COVID-19 a continué d'entraver les travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Les opérations sur le terrain sont restées suspendues par les restrictions de déplacement. Toutefois, la cartographie finale et d'autres activités se sont poursuivies dans le cadre d'une collaboration à distance.

60. Sous les auspices de la sous-commission chargée de la démarcation, qui s'est réunie à Yaoundé du 9 au 13 décembre, des progrès ont été accomplis dans l'abornement des frontières terrestres. Cinq des 13 derniers points de désaccord ont été réglés et les parties ont indiqué que les points restants le seraient dans les deux mois. Les activités sur le terrain liées à la construction et au placement de 322 piliers-frontières doivent reprendre en janvier 2021.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux pour lutter contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

61. L'UNOWAS a poursuivi son étroite collaboration avec les partenaires et les équipes de pays des Nations Unies sur des questions liées notamment à la prévention des conflits, aux femmes et aux jeunes, à la sécurité climatique, aux droits humains et à l'état de droit.

62. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, l'UNOWAS et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont renforcé leur coopération, procédé conjointement à l'analyse des tendances relatives aux groupes terroristes au Sahel, et coordonné étroitement leur action après le coup d'État du 18 août au Mali, notamment dans le cadre de réunions mensuelles entre homologues sur la dimension régionale de la crise, les dynamiques transfrontières et la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme.

63. Le Bureau a procédé à des consultations mensuelles régulières avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) sur la coopération interrégionale et effectué des analyses conjointes sur l'incidence des activités de Boko Haram sur les communautés touchées dans le bassin du lac Tchad. En outre, l'UNOWAS a signé un protocole d'accord avec la Commission économique pour l'Afrique pour permettre l'enrichissement mutuel des analyses.

64. L'UNOWAS a contribué à deux ateliers dirigés par la Communauté des États sahélo-sahariens, le premier à Ouagadougou du 21 au 23 octobre et le second à Niamey du 26 au 28 octobre. Ces ateliers ont permis de renforcer les capacités du personnel des organismes de gestion des élections du Burkina Faso et du Niger.

65. Le Bureau a continué à accompagner le G5 Sahel dans les réformes de son secrétariat exécutif et des organes connexes. Le 5 octobre, à sa huitième session, le Conseil des ministres du Groupe de cinq pays du Sahel a approuvé le rapport d'audit final, dans lequel il est notamment recommandé d'élargir les activités dans les domaines de la défense et de la sécurité, de la gouvernance, des infrastructures ainsi que de la résilience et du développement humain. En outre, l'UNOWAS a aidé la présidence mauritanienne du G5 Sahel à mettre en œuvre sa feuille de route. Par ailleurs, le Bureau et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont continué à soutenir le Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce du G5 Sahel à Ouagadougou et la Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent à Nouakchott. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNOWAS a aidé la cellule régionale à mettre en œuvre son plan d'action national en Mauritanie.

Conflits entre éleveurs et agriculteurs

66. L'UNOWAS a continué de présider le groupe de travail régional sur la prévention et le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le 22 juin, l'UNOWAS et le BRENUAC ont organisé une session de travail conjointe avec les entités régionales des Nations Unies pour réfléchir aux possibilités d'intervention dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel et de l'Afrique centrale. Les participants ont recommandé des mesures visant à renforcer la collecte de données, l'analyse et la programmation adaptées au contexte, ainsi qu'à aider la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à mettre à jour et à réviser les protocoles de transhumance.

Bassin du lac Tchad

67. L'UNOWAS a poursuivi sa collaboration avec la Commission du bassin du lac Tchad pour accompagner les efforts nationaux visant à mettre en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Le 19 août, le Bureau a participé à l'installation des groupes de travail chargés des différents piliers de la stratégie, qui auront notamment pour fonction d'appuyer la coordination, l'analyse conjointe et la communication. Le BRENUAC et l'UNOWAS ont été désignés coresponsables du groupe chargé de la gouvernance.

68. Le 9 septembre, le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, ainsi que le Représentant spécial pour l'Afrique centrale, le Sous-Secrétaire général du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'Administratrice assistante et Directrice régionale pour l'Afrique du PNUD, le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, ont fait des exposés devant la Commission de consolidation de la paix sur les conséquences de la pandémie de COVID-19. Le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a souligné qu'il fallait adopter une approche fondée sur les droits humains et qu'il importait d'harmoniser la communication autour de la question de la réouverture des frontières. Le 8 octobre, la Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a également fait un exposé à la Commission de consolidation de la paix sur les effets de la pandémie de COVID-19 au Burkina Faso et sur ses répercussions sur la consolidation et la pérennisation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a préconisé de soutenir davantage

la réponse immédiate à la COVID-19 et le plan de relèvement socioéconomique du pays.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

69. En raison des restrictions liées à la COVID-19, la réunion annuelle entre homologues rassemblant l'UNOWAS, l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO était encore en préparation. Cette rencontre doit être suivie d'une réunion de haut niveau à la mi-janvier 2021. Grâce au Fonds pour la consolidation de la paix, l'Organisation a continué de soutenir le dialogue transfrontières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, en se concentrant sur la cohésion sociale et la sécurité.

Piraterie dans le golfe de Guinée

70. En application de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, l'UNOWAS et le BRENUAC ont poursuivi leur collaboration dans le domaine de la lutte contre l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Cependant, les réunions de suivi entre les homologues régionaux et le Représentant spécial ont été limitées en raison des restrictions liées à la COVID-19.

Répercussions néfastes des changements climatiques

71. Dans le cadre de sa mission de recherche et d'analyse régionales sur les questions transnationales relatives à la paix et à la sécurité, l'UNOWAS, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, a procédé à des évaluations de l'incidence des changements climatiques sur la sécurité au Libéria et au Nigéria en décembre 2020. Ces évaluations viennent compléter un précédent travail de terrain mené conjointement par l'UNOWAS et l'équipe de pays des Nations Unies en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Dans les rapports correspondants, le Bureau a constaté une multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs, une érosion de la cohésion sociale et une intensification de l'exode rural. Une étude établie à partir des évaluations, y compris de deux autres devant être menées au deuxième trimestre de 2021, doit paraître bientôt. Les recommandations qui y seront formulées donneront à la CEDEAO et à l'équipe de pays des Nations Unies des orientations pour aider les États Membres à élaborer des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques et notamment à y intégrer des approches de prévention des conflits. Une instance de coordination entre la CEDEAO et l'UNOWAS a été mise en place à cet effet.

72. Dans le cadre de son action en faveur de la prévention des conflits, le 16 octobre, l'UNOWAS a présenté à l'Envoyé spécial pour le financement de l'action climatique un exposé sur les tendances en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment sur les incidences des changements climatiques en matière de sécurité (extrémisme violent, conflits entre agriculteurs et éleveurs, multiplication des violences intercommunautaires), et esquissé les possibilités de collaboration future. Le Bureau a également participé à la communauté de pratique des Nations Unies sur la sécurité climatique, qui vise à promouvoir une approche intégrée face aux risques de sécurité liés aux changements climatiques.

Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

73. L'UNOWAS a continué à fournir un soutien politique, technique et stratégique aux réformes du secteur de la sécurité menées dans la région. Au Burkina Faso, malgré la pandémie de COVID-19 et les préparatifs électoraux, des progrès notables

ont été accomplis avec l'achèvement en septembre de la stratégie sectorielle de sécurité nationale et d'un projet de loi sur l'architecture de sécurité nationale. Ces textes doivent encore être approuvés par la Présidence et être adoptés par l'Assemblée nationale. Les bons offices exercés par le Représentant spécial pour soutenir les efforts du Gouvernement du Burkina Faso ont été essentiels. Celui-ci a profité de sa participation à la conférence du Comité interparlementaire du G5 Sahel pour attirer l'attention sur l'importance du projet de loi sur l'architecture de sécurité nationale.

74. À Ouagadougou du 14 au 16 octobre, le Représentant spécial a participé à la conférence du Comité interparlementaire du G5 Sahel sur le contrôle de la gouvernance du secteur de la sécurité dans les pays du G5 Sahel, qui a offert aux parlementaires l'occasion d'échanger des bonnes pratiques en matière de lutte contre le terrorisme, de contrôle civil et de transparence financière. Il a exhorté les pays du G5 Sahel à renforcer encore la mise en commun des expériences, et notamment des enseignements tirés de la lutte contre le terrorisme, et réitéré l'engagement de l'UNOWAS à soutenir les réformes du secteur de la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

75. En raison de la pandémie de COVID-19, aucune activité liée aux cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée et à l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest n'a été menée au cours de la période considérée.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

76. L'Organisation des Nations Unies a poursuivi son étroite collaboration avec le G5 Sahel, l'UNOWAS facilitant la coordination entre les groupes de travail de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et les experts du G5 Sahel, soutenant la mise en œuvre du plan d'investissement prioritaire et renforçant les capacités pour améliorer la coopération régionale en matière de sécurité. Le groupe d'appui à l'application de la stratégie a commencé à arrêter des protocoles pour soutenir les trois groupes de travail techniques régionaux, à élaborer des stratégies de communication et de partenariat, et à cartographier les interventions existantes. Après la présentation au Conseil économique et social en juin du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies (E/2020/65), l'UNOWAS a fait un exposé à la Commission de consolidation de la paix le 14 octobre sur les difficultés et potentialités liées à la mise en œuvre de la stratégie.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et prise en compte systématique des questions de genre

77. Dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Représentant spécial a présidé une manifestation régionale destinée à marquer le travail accompli et à faire le point sur les problèmes persistants. Au vu des résultats d'une évaluation conjointe menée avec la CEDEAO, les participants ont souligné les progrès réalisés dans la participation des femmes aux décisions et salué l'élaboration de plans d'action nationaux et de plans de travail annuels dans tous les pays de la région, à l'exception de Cabo Verde et de la Mauritanie. Parmi les difficultés recensées, on peut citer l'absence de ressources allouées à la mise en œuvre des différents instruments relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité.

78. Au moyen de la visioconférence, l'UNOWAS a continué à animer les discussions du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui ont porté sur les thèmes suivants : la consolidation de la paix et les architectures de paix dans certains pays de la région. Le Bureau publiera un document récapitulant les grandes conclusions de ces sessions.

79. Le 2 juillet, le Représentant spécial a présidé une session du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, lequel a validé les résultats d'une enquête menée par l'UNOWAS sur l'incidence socioculturelle et économique de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes et montré comment les jeunes pouvaient contribuer à la résilience et au relèvement. L'enquête a révélé que, pour pouvoir contribuer efficacement à la promotion de la paix et de la stabilité, les jeunes avaient besoin de formations, de bourses et de perspectives entrepreneuriales. Dans le prolongement de cette enquête, le Bureau soutiendra la conception, le développement et la mise en œuvre de projets pour les jeunes femmes et les jeunes hommes touchés par la pandémie de COVID-19.

80. En partenariat avec l'African Centre for Democracy and Human Rights Studies les 9 et 10 juillet et avec le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains du 9 au 11 novembre, l'UNOWAS a soutenu l'organisation de deux sessions virtuelles du Forum des organisations non gouvernementales en amont des soixante-sixième et soixante-septième sessions ordinaires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Lors de ces sessions, les participants ont analysé l'impact de la COVID-19 sur les droits humains et la gouvernance en Afrique, contribué aux résolutions adoptées par la Commission et examiné les difficultés posées par leur mise en œuvre.

81. Les effets de la pandémie de COVID-19 ont également été évoqués le 29 juillet à l'occasion d'une cérémonie tenue sous la présidence du Représentant spécial et de la CEDEAO pour marquer la Journée panafricaine de la femme. De même, au Forum de Turin sur la pérennisation de la paix, organisé par l'École des cadres des Nations Unies le 7 septembre en partenariat avec le Gouvernement italien, l'UNOWAS a partagé les enseignements tirés sur le rôle joué et les difficultés rencontrées par les femmes en Afrique de l'Ouest et au Sahel pendant la pandémie.

IV. Observations et recommandations

82. Les efforts déployés par la CEDEAO, les gouvernements, les acteurs nationaux et les populations d'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour contenir la propagation et atténuer les effets à long terme de la pandémie COVID-19, qui a replongé des millions de personnes dans la pauvreté et aggravé la situation des femmes et des groupes vulnérables, méritent d'être salués. Nous ne devons pas relâcher les efforts que nous faisons pour aider les sociétés à émerger plus résilientes de cette crise, le tout en appliquant une approche centrée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre.

83. Les élections dans la sous-région ont eu lieu dans un contexte de tensions politiques exacerbées. Les violences liées aux élections ont fait de nombreuses victimes en Côte d'Ivoire et en Guinée, ce qui constitue une menace pour la stabilité de la sous-région. À cet égard, les autorités devraient agir d'urgence pour réprimer les violations commises par les forces de sécurité lors de manifestations policières et lutter contre l'impunité. En outre, les informations faisant état de restrictions à la liberté d'expression et de réunion et d'autres mesures perçues comme limitant progressivement l'espace politique dans les pays en période électorale sont préoccupants. Les États membres sont invités à assurer la pleine jouissance des droits humains et des libertés civiles et à promouvoir un espace politique ouvert et inclusif

qui garantisse la crédibilité des processus constitutionnels et électoraux et la légitimité des institutions publiques. À l'heure où se préparent les élections présidentielles de 2021 au Bénin, à Cabo Verde et en Gambie, il importe que toutes les parties prenantes s'entendent pour faire en sorte que ces scrutins soient inclusifs, crédibles et pacifiques.

84. Les efforts louables entrepris dans un certain nombre de pays de la région pour lutter contre la corruption et pour renforcer la bonne gouvernance et promouvoir une croissance socioéconomique équitable doivent s'intensifier dans toute la région de manière impartiale, non partisane et transparente. À cet égard, il faut prendre des mesures face au sentiment diffus que les systèmes judiciaires et les processus constitutionnels sont manipulés à des fins politiques.

85. Une méfiance profondément ancrée continue d'exacerber les divisions entre acteurs politiques en Guinée-Bissau. Aussi est-il nécessaire que tous les acteurs nationaux se concertent, avec le soutien de la CEDEAO, pour assurer la stabilité politique et le bon fonctionnement des institutions et ainsi relever les défis socioéconomiques que connaît le pays et qui sont aggravés par la pandémie de la COVID-19. Une telle concertation est également nécessaire pour faire avancer les réformes prévues dans la feuille de route de la CEDEAO, l'Accord de Conakry et le pacte de stabilité, qui reste essentiel pour la stabilité du pays. Il est indispensable que le Président de la Guinée-Bissau, le Gouvernement et le Parlement ainsi que tous les acteurs politiques engagent sans plus tarder le dialogue et travaillent de manière constructive à l'achèvement de la révision constitutionnelle. À cet égard, les efforts doivent se concentrer sur la réconciliation des deux processus parallèles conformément au cadre juridique du pays ou sur la base d'un consensus politique entre les parties concernées, afin de garantir une paix durable et la stabilité que mérite le peuple de Guinée-Bissau.

86. Le retour rapide à une transition civile au Mali, avec le concours de la CEDEAO, constitue une évolution positive. L'Organisation des Nations Unies reste déterminée à soutenir les efforts que fait le peuple malien pour consolider la paix et à promouvoir le développement socioéconomique.

87. Les conditions de sécurité dans certaines parties du Sahel, où la violence terroriste et extrémiste est de plus en plus souvent perpétrée par des acteurs endogènes et où les zones de non-droit s'étendent, sont préoccupantes. Le risque que la violence terroriste se déplace encore vers les États côtiers reste élevé et menace de réduire à néant les progrès accomplis par la sous-région en matière de gouvernance démocratique. À cet égard, l'action menée par les pays membres de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour faire face aux problèmes de sécurité dans la sous-région mérite d'être saluée. Il est essentiel que les pays de la sous-région continuent de renforcer la coordination et que les partenaires internationaux intensifient leur soutien en faveur de ces initiatives.

88. Conscients des limites d'une approche axée sur la sécurité, les pays de la région devraient redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité en intégrant dans leurs réponses les dimensions humanitaires et les questions de développement, de gouvernance et de droits humains. Dans ce contexte, et étant donné que les institutions nationales des droits de l'homme jouent un rôle crucial dans la protection et la promotion des droits humains, il sera crucial de renforcer leur collaboration avec les institutions chargées de la police et de la sécurité. En outre, il serait important que les pays de la région mettent en place des mécanismes communautaires de règlement des différends et prennent toutes les mesures nécessaires pour que leurs populations n'aient pas autant besoin pour leur sécurité de recourir à des groupes auxiliaires armés et pour que les auteurs de crimes répondent pleinement de leurs actes. J'invite à cet égard les États membres de la CEDEAO et

les partenaires internationaux à soutenir sans réserve les approches globales et cohérentes visant à traiter ces problèmes, notamment en mettant en œuvre la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, le Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel, la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

89. L'accroissement des déplacements, la limitation de l'accès aux services de base et la perte des moyens de subsistance ont causé d'immenses souffrances humaines et aggravé une situation humanitaire déjà désastreuse. Il est vital que toutes les parties respectent les principes humanitaires d'impartialité et de neutralité, éliminent les entraves mises à l'aide humanitaire et facilitent l'acheminement des secours d'urgence aux populations qui en ont besoin, en particulier les enfants, les personnes âgées, les femmes et les autres groupes vulnérables. Dans ce contexte, les inondations de 2020 ont mis en évidence une exposition aiguë aux variations du climat, qui est susceptible d'être accentuée par les changements climatiques et qui a pour effet d'accroître l'instabilité dans la sous-région. Aussi est-il impératif d'intégrer dans toutes nos activités de prévention des conflits les menaces actuelles et prévues liées au climat.

90. L'adoption de lois sur les quotas ou la parité visant à renforcer la participation effective des femmes et des jeunes aux stratégies nationales de politique, de paix, de sécurité et de développement est une évolution positive, tout comme la participation accrue des femmes aux élections et leur représentation au sein des gouvernements de la sous-région. À cet égard, il est essentiel que les pays de la région qui ont élaboré et adopté des plans d'action nationaux pour appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et les résolutions connexes consacrent les moyens budgétaires nécessaires à la mise en œuvre pleine et entière de ces plans. Il est également indispensable que les États de la région prennent toutes les mesures nécessaires pour respecter leurs engagements nationaux et régionaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

91. Je me félicite que les gouvernements camerounais et nigérian demeurent déterminés à terminer les travaux de délimitation de leurs frontières terrestres et maritimes malgré les difficultés posées par la COVID-19. Je me félicite que cinq points de désaccord aient été réglés et j'encourage toutes les parties à accélérer l'achèvement des travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

92. Je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, l'Union africaine, la CEDEAO, le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano, la Commission du golfe de Guinée et la Commission du bassin du lac Tchad d'avoir poursuivi leur coopération avec l'UNOWAS. J'adresse également mes remerciements aux organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, aux organisations de la société civile et aux autres institutions qui collaborent étroitement avec le Bureau. Je salue et j'encourage l'étroite collaboration entre le BRENUAC et l'UNOWAS sur un nombre toujours plus grand de questions d'ordre particulier ou transversal, qui fait écho au renforcement de la coopération entre la CEEAC et la CEDEAO. Je tiens à remercier tout spécialement mon représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ainsi que le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.